

La Ville de Villejuif recrute ses services civiques



En agissant ensemble, on partage le pouvoir d'être utile.

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

DES MISSIONS CITOYENNES DANS LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES PUBLIQUES, POUR TOUS LES JEUNES DE 16 À 25 ANS, JUSQU'À 30 ANS EN SITUATION DE HANDICAP.

VILLEJUIF RECRUTE SES VOLONTAIRES AU SERVICE CIVIQUE

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS VOTRE VILLE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Renseignez-vous à la Direction de la Citoyenneté et de la vie des quartiers par téléphone au 01 86 93 31 40 ou par mail à services-civiques@villejuif.fr
Adressez votre candidature par mail à services-civiques@villejuif.fr

villejuif.fr



La ville de Villejuif accueillera dans ses services, neuf volontaires en service civique. Les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, peuvent postuler pour s'engager auprès des Villejuifois et Villejuifois.

Villejuif est une ville dynamique et innovante tout comme sa jeunesse villejuifoise.

La Municipalité, consciente de cette richesse, souhaite favoriser l'engagement citoyen des jeunes villejuifois.

Le service civique est un engagement volontaire ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, pour accomplir une mission d'intérêt général permettant ainsi à des collectivités et des organismes à but non lucratif de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux.

Le service civique est une étape de vie, d'éducation citoyenne par l'action, et accessible à tous les jeunes sans condition de diplôme.

Cette expérience formatrice et valorisante est l'occasion pour ces jeunes de gagner en confiance, en compétences et accompagne leur réflexion sur leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

S'engager dans Villejuif

La Ville propose, dans le cadre du service civique, plusieurs missions couvrant différents domaines de la vie communale : la jeunesse et le sport, la citoyenneté et la vie des quartiers, l'environnement, la santé, l'action culturelle ou le développement métropolitain. Neuf postes sont à pourvoir pour les Villejuifois et Villejuifois qui souhaitent s'engager dans leur ville au service de l'intérêt général.

Cet engagement porte sur une période de 6 à 12 mois et s'effectue sur une durée de 24 à 28h hebdomadaires selon les missions. Il donne droit au versement d'une indemnité mensuelle prise en charge par l'État de 473,04 euros et d'un soutien complémentaire de la Municipalité de 107,58 euros.

Un vrai tremplin

Depuis sa mise en place, six jeunes ont effectué un service civique à la ville de Villejuif. Tous ont terminé ou mis fin à leur contrat l'été dernier afin de reprendre des études ou parce qu'ils avaient trouvé un emploi. Le service civique est donc un vrai tremplin pour l'insertion professionnelle.

Les jeunes souhaitant se renseigner ou faire acte de candidature doivent adresser leur demande à la Direction de la Citoyenneté et de la vie des quartiers par voie postale ou par mail à services-civiques@villejuif.fr. Pour toute aide à la candidature, la M2IE de Villejuif accompagne les jeunes villejuifois, au 7 rue Paul Bert à Villejuif ou par téléphone au 01 86 93 31 31.

Contact presse :

Frédérique BRUCKLER

Attachée de presse de la Ville de Villejuif

+33(0)6.12.19.17.83